

Réseau Montagne 74

**CDRP74 - CIPRA – FFCAM74 – FRAPNA74 – LPO74 -
Mountain Wilderness - Pro Mont Blanc**

Monsieur le Préfet de Haute Savoie
Préfecture de Haute Savoie
Rue du 30^{ème} Régiment d'infanterie
74000 Annecy

Annecy le 4 mai 2006

Objet : Projet de liaison entre les domaines skiables de Saint Gervais-Mégève et des Contamines
Montjoie

Monsieur le Préfet,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur les **graves impacts environnementaux** qu'engendrerait le projet d'interconnexion des domaines skiables des Contamines-Monjoie, Megève et Saint Gervais via l'Aiguille Croche:

Sur le paysage, la gare d'arrivée supérieure aurait un impact fort en raison de sa situation sur un promontoire visible depuis tous les sommets environnants.

Sur le tourisme estival, le projet sacrifie non seulement la traversée par les arêtes mais aussi l'espace de randonnée familiale du Planay, très fréquenté, au cadre encore préservé. Il deviendrait un parcours sur pistes, sous les câbles et les pylones; les terrassements dans des pentes fortes et pour le passage de ruisseaux encaissés seraient considérables.

Sur les espaces naturels, le projet d'aménagement concerne le dernier espace encore vierge de la commune de Megève. Un examen cartographique attentif confronté aux données de terrain révèle que l'implantation de remontés mécaniques et la réalisation de pistes de ski nécessitant de larges terrassements interrompraient le dernier corridor biologique reliant le massif du Mont Blanc au Beaufortin et aux Aravis.

Sur la faune, le projet supprimerait les dernières zones de refuge des ongulés sauvages et impacterait lourdement le domaine vital de la forte population de chamois qui alimente tout le secteur. En effet, le dérangement hivernal lié au ski hors piste et le dérangement estival lié à l'accessibilité de la ligne de crête sont à priori incompatibles avec les besoins de cette espèce emblématique. De plus les besoins

de sécurisation entraîneraient l'aménagement de dispositifs de prévention des avalanches, anéantissant toute chance de survie des ongulés sur les versants exposés.

Sur la ressource en eau, l'ensemble du projet se situe à une altitude inférieure à 1800 mètres ce qui implique un enneigement artificiel connexe avec son propre impact sur les paysages et sur la quantité et la qualité de la ressource en eau. L'eau prélevée pour alimenter les canons ferait cruellement défaut dans les cours d'eau en période d'étiage hivernal et le captage des sources pour le remplissage des retenues collinaires détruirait les zones humides d'altitude.

Sur l'urbanisme, le projet de remontées mécaniques impossible à rentabiliser en l'état pourra être utilisé pour justifier une relance de l'urbanisation en fond de vallée, urbanisation qui a déjà atteint les limites du supportable pour l'économie agricole aussi bien dans le Val d'Arly que dans le Val Montjoie. Megève escompte sans doute doper encore ses programmes et le prix de l'immobilier déjà exorbitant.

Sur l'aménagement du territoire, ce projet constitue la partie la plus proche du cœur du Mont Blanc du programme d'aménagement du Val d'Arly qui engloberait aussi les espaces à très haute valeur biologique de Very et du Sangle. Sa réalisation constituerait une violation sans précédent du principe d'équilibre entre aménagement, protection de la nature et agriculture inscrit dans la Loi Montagne.

Nous pensons que des pouvoirs publics responsables doivent rejeter un projet non seulement inutile mais aux impacts directs et indirects multiples et prohibitifs. Pour garantir l'avenir, et en raison de l'extrême sensibilité des espaces naturels résiduels indispensables au maintien des grands équilibres biologiques du Val d'Arly, nous vous demandons instamment d'user de tout votre pouvoir afin que **les derniers secteurs à haute valeur biologique** (Mont Joly, Plateau de Very) soient enfin **préservés par des mesures d'ordre réglementaire** en préalable à tout projet d'aménagement dans ce secteur.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles que :

- le **protocole tourisme de la Convention Alpine**, ratifiée par la France, qui indique que « Les parties contractantes (càd les états signataires) conviennent, dans le cadre des procédures nationales d'autorisation des remontées mécaniques, de mettre en oeuvre, au delà des exigences économiques et de sécurité, une politique répondant aux exigences écologiques et paysagères ».
- Le **Schéma de Développement Durable de l'Espace Mont Blanc**, validé par ses instances et soumis à l'approbation des communes constituantes comporte des fiches-action dont la fiche transfrontalière C2 : « Développer une activité de ski pérenne (durable) et adaptée aux nouveaux enjeux du territoire.....- Limitation des extensions de domaines skiables et refus de création de nouveaux domaines, - Prise en compte des impacts paysagers et environnementaux. La fiche-action France G1 reprend la même exigence.

Considérant ce qui précède, nos organisations sont décidées à œuvrer de toutes leurs forces pour

empêcher ce qui constitue sans nul doute « l'aménagement de trop » au moment où le classement de la zone du Mont Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO est en marche.

En vous remerciant de porter à notre analyse et à notre action l'attention qu'elles méritent, et dans l'espoir qu'elle justifieront un rejet de ce projet non seulement inutile mais aux impacts directs et indirects multiples et prohibitifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour Monique Rezvoy, Présidente du CDRP74 ; Patrick Le Vaguerese, Président de la CIPRA France ; Jean Brault, Président de la FFCAM74 ; Jean-Pierre Materac, Président de la LPO74, Jean-Pierre Courtin, Président de Mountain Wilderness ; et Jean-Paul Trichet, Président de Pro Mont Blanc ;

Le coordinateur et Président de la FRAPNA Haute-Savoie
Eric Féraille